

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2724**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif deuxième degré option Billard

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**L'éducateur sportif deuxième degré de billard exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique billard dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure.**

*1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :*

Il accueille, encadre et perfectionne des joueurs et des équipes de différentes catégories (jeunes ou seniors) dans une des disciplines du billard (Carambole, Snooker, Billard Américain ou Pool Anglais), en nationales.

Il encadre des joueurs ou une équipe en compétition internationale dans sa discipline.

*2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :*

Il entraîne des joueurs ou une équipe en compétition internationale dans sa discipline.

Il forme les candidats aux brevets fédéraux dans sa discipline.

Il forme les candidats aux épreuves du BEES 1er degré option billard.

*3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :*

Il assure la direction technique d'une structure sportive.

Il promeut la pratique du billard.

Il participe à l'organisation sportive départementale, régionale ou nationale.

#### **Capacités et compétences attestées :**

**1**

Prendre en compte les contraintes de l'environnement des joueurs en compétition.

Adapter les situations pédagogiques aux individualités des joueurs et aux spécificités de l'équipe.

**2**

Appliquer les principes techniques, tactiques et stratégiques d'une des disciplines du sport billard.

Optimiser les performances des joueurs ou d'une équipe en catégorie jeunes dans une spécialité du billard carambole ou dans une discipline des billards à poches.

Concevoir des séances, des cycles de perfectionnement et d'entraînement adaptés aux potentiels et capacités des joueurs dans une discipline du billard.

Intégrer dans son intervention les méthodes de perfectionnement et d'entraînement spécifiques à une des disciplines du billard.

Concevoir la planification d'un entraînement en s'appuyant sur les spécificités des joueurs ou de l'équipe et en fonction des contraintes sportives.

Optimiser les ressources tactiques, techniques, physiques et stratégiques des joueurs et des équipes.

Conduire des programmes d'entraînement.

Evaluer son intervention ainsi que la progression des joueurs.

Maîtriser les programmes de formation des cadres.

Concevoir, conduire et évaluer les actions de formation auprès des cadres sportifs dans sa discipline.

Intégrer dans son intervention l'organisation et la réglementation administratives et sportives, nationales et internationales d'une des disciplines du billard.

**3**

Développer des partenariats institutionnels.

Coordonner l'activité de l'équipe technique.

Coordonner des actions de promotion et de développement.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de billard Conseiller territorial des APS (sur concours).  
Professeur de sport (sur concours).

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

### Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Titulaire du BEES premier degré dans l'option depuis au moins 2 ans.

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES deuxième degré :

- trois épreuves écrites composées d'une épreuve de culture générale sur le sport ; d'une épreuve relative à l'optimisation de la performance ; d'une composition portant sur la formation des cadres ou la promotion des activités physiques et sportives.
- trois épreuves orales composées d'une interrogation portant sur le sport dans son environnement socio-économique et juridique ; d'une question portant sur les sciences biologiques et humaines appliquées au sport ; d'une épreuve de langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien).
- une épreuve au choix du candidat parmi : une épreuve orale de gestion ; une épreuve pratique portant sur le traitement informatique de données.

Partie spécifique à l'option billard :

L'ensemble des épreuves porte sur l'une des disciplines du Sport Billard, choisie par le candidat :

Carambole, Pool Anglais, Américain, ou Snooker

- Epreuves techniques composées d'un écrit portant sur l'ensemble des problèmes de la pratique du billard de haut niveau ; d'un oral portant sur l'organisation et la réglementation sportive et administrative de la Fédération française de billard (FFB), des organes internationaux correspondant à la discipline choisie, et de la World Confederation of Billiard Sports (W.C.B.S.)  
Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.
  - Epreuves pédagogiques composées de l'organisation, présentation et conduite de séances de sensibilisation, d'information, de perfectionnement et d'entraînement s'adressant à des éducateurs et à des pratiquants ; de la préparation et présentation d'un rapport sur l'organisation et la conception d'un stage ou d'un cycle de stages de formation. Ce rapport pourra ne pas être le compte rendu de stages réellement dirigés par le candidat, mais un document exposant ses idées à ce sujet ; d'un entretien avec le jury ayant pour support le texte de présentation et le rapport.
  - Epreuves pratiques composées d'une compétition - la note de compétition est attribuée aux candidats en fonction des résultats obtenus dans certaines épreuves officielles (attestation signée par le directeur technique national et visée par le président de la fédération) ; d'une démonstration portant sur des difficultés techniques rencontrées dans la discipline choisie.
- Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option billard, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option billard, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option billard.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU  
INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :  
Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité 'performance sportive', mention 'billard'  
(arrêté du 15 avril 2009 - JO du 5 mai 2009)

**Base légale****Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 27 janvier 1987 (option)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

Fédération Française de Billard

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**